

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1438 4 juin 2014

SOMMAIRE

Banque de Luxembourg investments 5.A.	Jones Foreign Blocker S.a r.i
	Justinko S.A
BYR Sicav69001	Kneiff Tower S.à r.l69024
Chester Luxembourg 1 S.A 68984	LB2F S.A., SPF68981
Chester Luxembourg 2 S.A 69019	LC Partners S.A
Cypanga SICAV SIF	Longbow Capital S.à r.l68978
Dazzle Luxembourg N° 2 S.A 68979	Lunar Altrincham S.à r.l 68985
Ecoactif s.à r.l	Lunar Cardiff S.à r.l 69002
FTN Ecological Solutions Limited S.A 69001	Lunar Grimsby S.à r.l
GCP Europe	Lunar Stockton S.à r.l 69006
GFH Convertible Murabaha S.A 69024	Lunar Stretford S.à r.l 69010
Gioia In Tavola s.à r.l69022	Luxembourg THERMIQUE INDUSTRIEL-
Helio Finance S.A	LE (LTI) Sàrl69020
Helio Finance S.A	Magna Park JV Units - Germany S.à r.l 68982
Hines Fund Management Company I S.à	MW Angels 69023
r.l	ProLogis Netherlands XX S.à r.l 68983
Ilco S.à. r.l69022	RBP Luxembourg S.A
Industrial Supplies Luxembourg S.à r.l 68978	RBP Luxembourg S.A
Initial S.à r.l69024	RBP Luxembourg S.A.
Innova Financial Holding S.à r.l 68984	RP3 Holdings (Lux) 7 S.à r.l69020
Interchauffage S.à r.l	Sequoia IDF Asset Holdings S.A 68979
Iron and Steel International S.A68981	Spittelmarkt S.à r.l
Iolanda Sàul	



Helio Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.991.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014047943/10.

(140054446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Industrial Supplies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7641 Christnach, 30, Marcel Greischer Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.296.

Les comptes annuels au 31. Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014047956/11.

(140054145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Longbow Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 19.960,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Mariana Verissimo

Mandataire

Référence de publication: 2014047982/12.

(140054297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

LC Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 54, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 143.118.

AUSZUG

Im Rahmen der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 18. März 2014 der Gesellschaft LC Partners S.A., mit Sitz in L-5445 Schengen, 54, route du Vin, ("LCP") haben die Aktionäre in einem Tagesordnungspunkt folgendes beschlossen:

"Die Gesellschafterversammlung stellt die Rücktrittsgesuche von Herrn Gérard Scheiwen und Herrn Luc Nickels, beide beruflich ansässig in L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues, als Verwaltungsratsmitglieder zum 31. März 2014 fest".

Das Gesellschaftskapital war vollständig vertreten, der Beschluss erfolgte einstimmig.

Die berufliche Anschrift des Verwaltungsratsmitglieds Eric Blank hat sich geändert. Sie lautet: 5445 Schengen, 54, route du Vin.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schengen, den 2. April 2014.

Für die Gesellschaft

Mandataire

Référence de publication: 2014048003/21.

(140054442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.



Spittelmarkt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.567.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Janvier 2014.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2014048171/13.

(140054778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Dazzle Luxembourg N° 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.835.

Extrait du procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 28 janvier 2014.

Résolution

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Monika Barbara Kanczuga employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer de ses fonctions d'administrateur et décide de pourvoir provisoirement à son remplacement par la nomination de M. Stéphane Lataste, Avocat à la cour, né le 14 Janvier 1965 à Laval (France), avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires

Pour extrait sincère et conforme

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014048508/17.

(140055364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

Sequoia IDF Asset Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.989.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 26 mars 2014:

- acceptation de la démission de Madame Florence Rao et de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat;
- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat, de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;
 - confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:
 - * Monsieur Patrick van Denzen;
 - * Monsieur Erik van Os:
 - * Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er avril 2014.

Pour la Société

Patrick van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2014048161/24.

(140054056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.



Cypanga SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.980.

In the year two thousand fourteen, on the eighteenth of March, at 4pm. Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of CYPANGA SICAV SIF, a société d'investissement à capital variable, with registered office at 15, av. J. - F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of the 5 th of October 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated 28 October 2011, number 2623.

The Meeting is opened with Mr Hugues de Monthébert, bank employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed secretary.

The Meeting appoints as scrutineer Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

- I. That all the shares being registered shares, the present Meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to all the shareholders on 30 January 2014.
- II. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.
- III. That it appears from the attendance list, that out of the 536'183.66006 shares in circulation, 293'540.19534 shares, representing 54.75% of the outstanding shares are present or represented at the Meeting.
 - IV. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

I. Amendment of Articles of Incorporation

The Article 23 "Annual general meeting" will read as follows:

" Art. 23. Annual general meeting

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday of the month of November, each year, at 11 am (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. If permitted by the Luxembourg laws and regulations, the annual general meeting of shareholders may be held at another date, time or place at the discretion of the Board. Other meetings of shareholders or of holders of shares of any specific Sub-Fund or Class may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

II. Statutory elections

Nomination of Mr Alain Wicker at the board of directors of the Fund.

After deliberation, the Meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting approves to change the Article 23 of the Articles of Incorporation as follows:

In the English version:

" Art. 23. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday of the month of November each year, at 11 am (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. If permitted by the Luxembourg laws and regulations, the annual general meeting of shareholders may be held at another date, time or place at the discretion of the Board. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders or of holders of shares of any specific Sub-Fund or Class may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting."

In the French version:

"Art. 23. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation,



le troisième jeudi du mois de novembre, chaque année, à 11 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. Si la loi et la réglementation à Luxembourg le permettent, l'assemblée générale annuelle des actionnaires peut être tenue à toute autre date, heure, et lieu à la discrétion du Conseil. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées d'actionnaires ou de détenteurs d'actions de tout autre Sous-Fonds ou Classe peuvent se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Second resolution

The Meeting approves the nomination of Mr Alain Wicker, with professional address in 173, boulevard Haussmann, F-75008 Paris, at the board of directors of the Fund for a period of one year.

There being no further business, the Meeting is closed at 4:30pm

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: H. DE MONTHÉBERT, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2014. Relation: LAC/2014/13076. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048504/77.

(140055330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

LB2F S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 150.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014048002/11.

(140054514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Iron and Steel International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 103.699.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014047960/10.

(140054237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Helio Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.991.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014047944/10.

(140054447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.



Interchauffage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 6, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 168.024.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014047950/9.

(140054648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

GCP Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.815.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paul Clarke Gérant A

Référence de publication: 2014047920/11.

(140054490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Justinko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 166.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014047970/13.

(140054202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Magna Park JV Units - Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.840.700,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 122.389.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 21 mars 2014

En date du 21 mars 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Stuart Charles BERKOFF de son mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Shane Roger KELLY, né le 22 octobre 1969 à Norton Radstock, Royaume-Uni, domicilié au 12 South Western Road, St Margarets, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Shane Roger KELLY, gérant A
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Magna Park JV Units - Germany S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014048013/21.

(140054448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.



ProLogis Netherlands XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.199.

Rectificatif du dépôt No L130189314 du 07/11/2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048098/10.

(140054337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Ecoactif s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5654 Mondorf-les-Bains, 10, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.718.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur François BERTANIER, ingénieur, né à Lunéville (France), le 1 ^{er} mars 1972, demeurant à L-5654 Mondorf-les-Bains, 10, avenue Grande-Duchesse Charlotte,

détenteur de cinq cents (500) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "ECOACTIF s.à r.l." (numéro d'identité 2011 24 36 775), avec siège social à L-8415 Steinfort, 21, rue Herrenfeld, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 163.718, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 septembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 2811 du 17 novembre 2011,

s'est réuni

en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-8415 Steinfort, 21, rue Herrenfeld à L-5654 Mondorf-les-Bains, 10, avenue Grande-Duchesse Charlotte et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 4. Al. 1 er . Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.»

Deuxième résolution

L'associé unique constate que l'adresse de Monsieur François BERTANIER, associé unique, respectivement gérant unique de la société, est désormais fixée à L-5654 Mondorf-les-Bains, 10, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BERTANIER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 31 mars 2014. Relation: CAP/2014/1172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Référence de publication: 2014047873/40.

(140054395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.



Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.343.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047949/10.

(140054767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

BLI, Banque de Luxembourg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 7, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.479.

Les comptes annuels de la société BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A., arrêtés au 31 décembre 2013 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 19 mars 2014, accompagnés du rapport de gestion et du rapport de révision, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er avril 2014.

Référence de publication: 2014047779/12.

(140054213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Chester Luxembourg 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 130.552.

Extrait rectificatif de l'extrait enregistré sous le N° L130040900 et déposé au R.C.S. Luxembourg le 11/03/2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 28 novembre 2012, que:

- 1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Peter Hamacher de son mandat d'Administrateur avec effet au 11 mai 2011. Elle décide de ratifier la cooptation en qualité d'Administrateur de la Société de Madame Nellie Espraza, avocate, née le 2 février 1971 à Maracaibo (Venezuela), demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, avec effet au 14 novembre 2012 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
- 2. L'assemblée décide de renouveler le mandat de tous les administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.

En conséquence de de la résolution qui précède, le conseil d'administration de la Société sera composé comme suit:

- Monsieur François Georges, gérant de sociétés, demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.
- Madame Nellie Esparza, avocate, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
 - Monsieur Michael Deegan, employé privé, demeurant à Ballybrack, Kilcock, CO Kildare, Ireland.
- 3. L'assemblée décide de révoquer la société AUDIT.LU, ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 113.620, de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat. Elle décide de nommer la société «Concilium S.à r.l.», ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161.634, comme Commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 28 novembre 2012, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er avril 2014.

CHESTER LUXEMBOURG 1 S.A.

Référence de publication: 2014047825/32.

(140054460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.



Lunar Altrincham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 174.264.

In the year two thousand and fourteen, the seventeenth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lunar Altrincham S.àr.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of GBP 13,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.264 (the Company). The Company was incorporated on 20 December 2012 pursuant to a deed of Me Léonie Grethen, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 545, on 6 March 2013, and its articles of association were amended for the last time on 31 January 2014 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Lunar JV Finance Limited, a company incorporated in Jersey with registration number 115055, whose registered office is at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Josiane MEISSENER, employee, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 March 2014,

The proxies from the appearing party, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that all the 13,000 (thirteen thousand) shares having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) are duly represented at the Meeting;
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - (a) Amendment of article 7 of the articles of association of the Company (the Articles).
 - (b) Amendment of article 8 of the Articles.
 - (c) Miscellaneous.
 - III. after deliberation the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 7 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. A majority of the managers or any sole manager shall at all times not be resident in the United Kingdom (UK) and the purported appointment of any person as manager, whose appointment would mean this condition would no longer be fulfilled shall not be effective.
- 7.3. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders or shall be automatically removed if they become UK resident and as a result therefore a majority of the managers would be resident in the UK."

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

- "Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).
- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents that are not UK residents for specific matters.



- (iii) No person that is UK resident may be appointed and no powers of the managers may be exercised by or on behalf of the managers in the UK pursuant to Article 8.1(ii) unless approved at a meeting of the managers convened in accordance with these Articles.
 - (iv) The managers may not delegate any of the following matters:
 - (A) determining the Company's overall strategy;
 - (B) employing or appointing executives, banks or auditors;
 - (C) setting remuneration levels;
 - (D) making decisions on material contracts and investments;
 - (E) determining the authority of any agents of the Company;
 - (F) ensuring compliance with all laws; and
 - (G) decisions on the Company's indebtedness.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any manager that is not UK resident, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg and any decision reached or resolution passed by the managers reached or resolution passed by the managers at a meeting which is held outside of Luxembourg shall be invalid and have no effect. The managers shall hold meetings not less than quarterly.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers on at least five business days' notice (save where all the managers are required to attend in person in which case 10 business days' notice is required) given to all managers (or on such shorter period of notice if each of the managers agree so).
- (iii) The notice specified in Article 8.2(ii) shall be accompanied by an agenda specifying in reasonable detail the matters to be raised at the meeting and copies of any papers to be discussed at the meeting.
- (iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (v) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting save that any manager that is not resident in the UK may not grant a power of attorney to a manager that is resident in the UK.
- (vi) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that each of the managers constituting such a majority are not UK resident. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that each of the managers constituting such a majority are not UK resident. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vii) If a quorum is not present within one hour after the time specified for a meeting of the managers in the notice of meeting then it will be adjourned for five business days at the same time and place.
- (viii) The managers present at a Board meeting may choose one of their number to be the chairman of the meeting, provided that the manager elected as chairman of the meeting shall not be resident in the UK. Without prejudice to Article 8.2(i), the location at which a meeting of the managers is held shall be deemed to be the physical location of the chairman of the meeting.
- (ix) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other save where such manager is present in the UK at the time of the meeting. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (x) Circular resolutions signed outside the UK by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager provided such signature is made outside of the UK.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
 - 8.4. Remuneration

None of the directors shall be remunerated by the Company for the services he provides for the benefit of the Company, whether as director, employee or otherwise."

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Lunar Altrincham S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 13.000 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.264 (la Société). La Société a été constituée le 20 décembre 2012 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 545, daté du 6 mars 2013 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, daté du 31 janvier 2014, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Lunar JV Finance Limited, une société constituée d'après les lois de Jersey, ayant son siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE et enregistrée sous le numéro 115055,

ici représentée par Mme Josiane MEISSENER, employée, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'ensemble des 13.000 (treize mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à 13.000 GBP (treize mille livres sterling) sont dûment représentées à l'Assemblée;

- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- (a) Modification de l'article 7 des statuts de la Société (les Statuts).
- (b) Modification de l'article 8 des Statuts.
- (c) Divers.
- III. après délibération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
- 7.2. La majorité des gérants ou le gérant unique doivent toujours résider en dehors du Royaume-Uni. La nomination de toute personne comme gérant dont la nomination aurait comme conséquence que cette condition n'est plus remplie sera nulle et non avenue.
- 7.3. Les gérant sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés. Les gérants sont automatiquement révoqués s'ils deviennent résidents du Royaume-Uni et si, suite à ce changement de résidence, la majorité des gérants sont résidents du Royaume-Uni.»

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

- « Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).
- 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents qui ne sont pas résidents du Royaume-Uni pour des tâches spécifiques.



- (iii) Aucune personne résidente au Royaume-Uni ne peut être nommée et aucun pouvoir des gérants ne peut être exercé pour le compte des gérants au Royaume-Uni conformément à l'article 8.1 (ii), sauf approbation à la réunion des gérants convoqués conformément à ces Statuts.
 - (iv) Les gérants ne peuvent déléguer leurs pouvoirs dans aucun des domaines suivants:
 - (A) déterminer la stratégie globale de la Société;
 - (B) engager ou nommer des cadres, banques ou auditeurs;
 - (C) fixer le niveau des rémunérations;
 - (D) prendre des décisions relatives à des contrats ou des investissements importants;
 - (E) déterminer le pouvoir d'un mandataire de la Société;
 - (F) garantir le respect de toutes les lois, règlements et autres; et;
 - (G) décisions concernant l'endettement de la Société.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant qui ne réside pas au Royaume-Uni au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg. Toute décision ou résolution des gérants prise lors d'une réunion tenue en dehors du Luxembourg ne sera pas valablement prise et sera considérée comme nulle et non avenue. Les gérants se réunissent au moins chaque trimestre.
- (ii) Il sera donné une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins cinq jours ouvrables (sauf si tous les gérants sont tenus d'assister à la réunion en personne auquel cas l'envoi d'une convocation écrite au moins dix jours ouvrables avant la réunion est requise) à tous les gérants (un délai de convocation plus court peut être proposé à condition que tous les gérants expriment leur accord).
- (iii) La convocation spécifiée à l'article 8.2 (ii) doit être accompagnée d'un ordre du jour énonçant raisonnablement en détail les sujets abordés ainsi que de copies de tout document qui sera examiné lors de la réunion.
- (iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (v) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil étant entendu que tout gérant résidant en dehors du Royaume-Uni ne peut donner procuration à un gérant qui réside au Royaume-Uni.
- (vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et que si aucun gérant constituant cette majorité n'est résident au Royaume-Uni.. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition qu'aucun gérant constituant cette majorité, n'est résident du Royaume-Uni. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vii) Si le quorum n'est pas atteint dans l'heure qui suit l'heure mentionnée dans la convocation écrite de la réunion du Conseil, la réunion sera ajournée à cinq jours ouvrables à la même heure et au même endroit.
- (viii) Les gérants présents lors de la réunion du Conseil peuvent désigner parmi eux un président qui présidera la réunion du Conseil, à condition que le gérant désigné comme président de la réunion du Conseil ne soit pas résident du Royaume-Uni. Sans préjudice quant à l'article 8.2 (i), le lieu où une réunion du Conseil est tenue sera considéré comme l'endroit où se trouve le président de la réunion du Conseil.
- (ix) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, sauf si celui-ci est présent au Royaume-Uni au moment de la réunion. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (x) Des résolutions circulaires signées en dehors du Royaume-Uni par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant pourvu que la signature se fasse en dehors du Royaume-Uni.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

8.4. Rémunération

Aucun des gérants ne sera rémunéré par la Société pour les services rendus au profit de la Société, que ce soit en tant que directeur, employé ou autre.»



Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à 1.500.- EUR (mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2014. Relation: LAC/2014/13048. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047986/235.

(140054508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Jones Foreign Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 185.740.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Jones Apparel Topco Limited, a Cayman Islands exempt company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Me Mickaël Labigne, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Jones Foreign Blocker S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.



3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
 - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
 - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending



on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.
 - Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
- **Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the board of managers may be composed of class A managers and class B managers.
- 13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

- 14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.
- 14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

- 15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.



- 16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, of which at least one (1) is a class A manager and one (1) is a class B manager (if such have been appointed), is present or represented at a meeting of the board of managers.
- 16.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers, of which at least one (1) is a class A manager and one (1) is a class B manager (if such have been appointed), present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.
- 16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

- 17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly.
- 17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.
- **Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, and in the case of appointment of A and B managers, by the joint signature of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

- 19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.
- 19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
 - 19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.
- 19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

- 21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.
- 21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable



reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the share-holders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
 - 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) shares issued have been subscribed by Jones Apparel Topco Limited, aforementioned, for the price of twenty thousand US dollars (USD 20,000);

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
- (i) Stefan Kaluzny, born in New York, USA on 5 June 1966, professionally residing at 9 West 57 th Street, 31 st Floor, New York, NY 10019, USA, as a Class A Manager; and
- (ii) Véronique Marty, born in Nancy, France on 30 March 1977, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as a Class B Manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le douze mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Jones Apparel Topco Limited, une exempt company de droit des lles Caïman constituée et existant selon les lois des lles Caïman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Isles Caïman,

dûment représentée par Me Mickaël Labigne, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.



Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . **Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Jones Foreign Blocker S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.
- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.



- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera visà-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.
- 7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts des droits appartenant aux survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.
- Art. 9. Assemblées générales des associés. Des assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.
- Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut être composé de gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».
- 13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.
- 14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.



Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 16.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B (si de tels gérants ont été nommés), sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.
- 16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B (si de tels gérants ont été nommés), présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.
- 16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

- 17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement.
- 17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.
- Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et dans le cas de nomination des gérants de catégories A et B, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.



E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

- 19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.
- 19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
 - 19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.
- 19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les vingt mille (20.000) parts sociales émises ont été souscrites par Jones Apparel Topco Limited, susmentionnée, pour un prix de vingt mille dollars américains (USD 20.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est entièrement affecté au capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-

Résolutions de l'associé

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:
- (i) Stefan Kaluzny, né(e) à New York, USA le 5 juin 1966, résidant professionnellement au 9 West 57 th Street, 31 st Floor, New York, NY 10019, USA, en tant que Gérant de catégorie A; et
- (ii) Véronique Marty, née à Nancy, France le 30 Mars 1977, résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LABIGNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2014. Relation: LAC/2014/11842. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1 er avril 2014.

Référence de publication: 2014047964/490.

(140054611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Hines Fund Management Company I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.004.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of March,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Hines International Real Estate Holdings Limited Partnership, a limited partnership incorporated under the laws of Texas, having its registered office at 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas, 77056-6118 USA and registered in Texas under number 128648-10, (the "Sole Shareholder")

represented by Mariama Sene, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed on 10 March 2014.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of Hines Fund Management Company I S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of Hines Fund Management Company I S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), on 9 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 960 of 28 September 2004 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B-103-004. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), on 16 January 2007.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Agenda

1 To amend article 3 of the Company's articles of incorporation so that article 3 reads as follows:

"Art. 3. Object. The main purpose of the Company is to create, administer and manage "Hines European Value Added Fund", a mutual investment fund (Fonds commun de placement) constituted under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The Company may further provide to other alternative investment funds (jointly with the Hines European Value Added Fund, defined hereinafter as the "Funds") any of the services it is entitled to perform on the grounds of its licence under Chapter 16 of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law"), including, but not limited to portfolio management, liquidity management, transaction management, asset management or property management services

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Funds. It may, on behalf of the Funds, enter into any contract; purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the Funds; proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign company; and exercise on behalf of the Funds and holders of units of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Funds. The aforementioned powers shall be considered declaratory and not exhaustive.

The Company may provide financial support to companies in which the Company holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guaranties in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis and carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object. The Company must however remain within the limitations set out by the Funds' constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations"

2 Miscellaneous.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 3 of the Company's articles of incorporation, which will from now be read as follows:

"Art. 3. Object. The main purpose of the Company is to create, administer and manage "Hines European Value Added Fund", a mutual investment fund (Fonds commun de placement) constituted under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The Company may further provide to other alternative investment funds (jointly with the Hines European Value Added Fund, defined hereinafter as the "Funds") any of the services it is entitled to perform on the grounds of its licence under Chapter 16 of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law"), including, but not limited to portfolio management, liquidity management, transaction management, asset management or property management services

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Funds. It may, on behalf of the Funds, enter into any contract; purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the Funds; proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign company; and exercise on behalf of the Funds and holders of units of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Funds. The aforementioned powers shall be considered declaratory and not exhaustive.

The Company may provide financial support to companies in which the Company holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guaranties in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis and carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object. The Company must however remain within the limitations set out by the Funds' constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations"

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately nine hundred sixty five Euro (EUR 965.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.



Suit la traduction française du procès-verbal qui précède

L'an deux mille quatorze, le 13 mars 2014,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu

Hines International Real Estate Holdings Limited Partnership, un limited partnership de droit régie par les lois du Texas, ayant son siège social au 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas, 77056-6118 Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au Texas sous le numéro 128648-10, («l'Associé Unique»)

représentée par Mariama Sene, avocate, résidant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 10 mars 2014.

La dite procuration, signée par le comparant et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Hines Fund Management Company I S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Lequel comparant est l'associé unique de Hines Fund Management Company I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte de Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, le 9 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 960 du 28 septembre 2004, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-103-004. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte de Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Modification de l'article 3 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:
- "Art. 3. Objet. L'objet principal de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de "Hines European Value Added Fund", un Fonds Commun de Placement soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. La Société pourra également fournir à d'autres fonds d'investissements alternatifs (ci-après collectivement dénommés les «Fonds» avec Hines European Value Added Fund) tout service qu'elle est autorisée à prester en vertu de la licence régie par le Chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»), et notamment, mais pas exclusivement, des services de gestion de portefeuille, gestion de liquidité, gestion de transaction, gestion d'actifs et gestion de biens.

La Société se chargera de toutes les activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion des Fonds. Elle pourra, pour compte des Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, propriétés et, plus généralement, tout avoirs constituant des investissements autorisés des Fonds, procéder à toutes inscriptions et tout transferts en son nom ou au nom de tiers dans le registre des parts sociales ou obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte des Fonds et des détenteurs de parts des Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux titres constituant les avoirs des Fonds. Cette énumération doit être considérée comme exemplative et non limitative.

La Société pourra fournir un soutien financier aux sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société pourra également gérer ses propres actifs à titre accessoire et entreprendre toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs des Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables."

- 2 Divers.
- a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"Art. 3. Objet. L'objet principal de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de "Hines European Value Added Fund", un Fonds Commun de Placement soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. La Société pourra également fournir à d'autres fonds d'investissements alternatifs (ci-après collectivement dénommés les «Fonds» avec Hines European Value Added Fund) tout service qu'elle est autorisée à prester en vertu de la licence régie par le Chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»), et notamment, mais pas exclusivement, des services de gestion de portefeuille, gestion de liquidité, gestion de transaction, gestion d'actifs et gestion de biens.

La Société se chargera de toutes les activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion des Fonds. Elle pourra, pour compte des Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, propriétés et, plus généralement, tout avoirs constituant des investissements autorisés des Fonds, procéder à



toutes inscriptions et tout transferts en son nom ou au nom de tiers dans le registre des parts sociales ou obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte des Fonds et des détenteurs de parts des Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux titres constituant les avoirs des Fonds. Cette énumération doit être considérée comme exemplative et non limitative.

La Société pourra fournir un soutien financier aux sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société pourra également gérer ses propres actifs à titre accessoire et entreprendre toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs des Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables."

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement neuf cent soixante-cinq Euro (EUR 965).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Sene, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mars 2014. Relation: LAC/2014/12548. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047937/166.

(140054740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

FTN Ecological Solutions Limited S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.256.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er avril 2014.

FTN Ecological Solutions Limited S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014047910/12.

(140054135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

BYR Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la vallée.

R.C.S. Luxembourg B 141.446.

EXTRAIT

Sur base de la Résolution Circulaire du 13 mars 2014, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Curt Linus Sluyter, Administrateur avec adresse professionnelle Carrera 44, Medellin, Colombie, à effet du 14 mars 2014.

Sur base de la Résolution Circulaire du 13 mars 2014, le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Robert Zagorski, Administrateur, avec adresse professionnelle 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Curt Linus Sluyter, démissionnaire, à effet du 14 mars 2014.

Pour Byr Sicav

Référence de publication: 2014048451/15.

(140055250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.



Lunar Cardiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 185.033.

In the year two thousand and fourteen, the seventeenth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lunar Cardiff S.àr.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of GBP 13,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.033 (the Company). The Company was incorporated on 11 February 2014 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Lunar JV Finance Limited, a company incorporated in Jersey with registration number 115055, whose registered office is at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Josiane MEISSENER, employee, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 March 2014,

The proxies from the appearing party, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that all the 13,000 (thirteen thousand) shares having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) are duly represented at the Meeting;
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - (a) Amendment of article 7 of the articles of association of the Company (the Articles).
 - (b) Amendment of article 8 of the Articles.
 - (c) Miscellaneous.
 - III. after deliberation the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 7 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. A majority of the managers or any sole manager shall at all times not be resident in the United Kingdom (UK) and the purported appointment of any person as manager, whose appointment would mean this condition would no longer be fulfilled shall not be effective.
- 7.3. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders or shall be automatically removed if they become UK resident and as a result therefore a majority of the managers would be resident in the UK."

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

- "Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).
- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents that are not UK residents for specific matters.
- (iii) No person that is UK resident may be appointed and no powers of the managers may be exercised by or on behalf of the managers in the UK pursuant to Article 8.1(ii) unless approved at a meeting of the managers convened in accordance with these Articles.



- (iv) The managers may not delegate any of the following matters:
- (A) determining the Company's overall strategy;
- (B) employing or appointing executives, banks or auditors;
- (C) setting remuneration levels;
- (D) making decisions on material contracts and investments;
- (E) determining the authority of any agents of the Company;
- (F) ensuring compliance with all laws; and
- (G) decisions on the Company's indebtedness.
- 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any manager that is not UK resident, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg and any decision reached or resolution passed by the managers reached or resolution passed by the managers at a meeting which is held outside of Luxembourg shall be invalid and have no effect. The managers shall hold meetings not less than quarterly.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers on at least five business days' notice (save where all the managers are required to attend in person in which case 10 business days' notice is required) given to all managers (or on such shorter period of notice if each of the managers agree so).
- (iii) The notice specified in Article 8.2(ii) shall be accompanied by an agenda specifying in reasonable detail the matters to be raised at the meeting and copies of any papers to be discussed at the meeting.
- (iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (v) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting save that any manager that is not resident in the UK may not grant a power of attorney to a manager that is resident in the UK.
- (vi) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that each of the managers constituting such a majority are not UK resident. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that each of the managers constituting such a majority are not UK resident. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vii) If a quorum is not present within one hour after the time specified for a meeting of the managers in the notice of meeting then it will be adjourned for five business days at the same time and place.
- (viii) The managers present at a Board meeting may choose one of their number to be the chairman of the meeting, provided that the manager elected as chairman of the meeting shall not be resident in the UK. Without prejudice to Article 8.2(i), the location at which a meeting of the managers is held shall be deemed to be the physical location of the chairman of the meeting.
- (ix) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other save where such manager is present in the UK at the time of the meeting. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (x) Circular resolutions signed outside the UK by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager provided such signature is made outside of the UK.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
 - 8.4. Remuneration

None of the directors shall be remunerated by the Company for the services he provides for the benefit of the Company, whether as director, employee or otherwise."

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.



Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Lunar Cardiff S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 13.000.-GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 185.033 (la Société). La Société a été constituée le 11 février 2014 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Lunar JV Finance Limited, une société constituée d'après les lois de Jersey, ayant son siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE et enregistrée sous le numéro 115055,

ici représentée par Mme Josiane MEISSENER, employée, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'ensemble des 13.000 (treize mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.- GBP (une livre sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à 13.000.- GBP (treize mille livres sterling) sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (a) Modification de l'article 7 des statuts de la Société (les Statuts).
- (b) Modification de l'article 8 des Statuts.
- (c) Divers.

III. après délibération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
- 7.2. La majorité des gérants ou le gérant unique doivent toujours résider en dehors du Royaume-Uni. La nomination de toute personne comme gérant dont la nomination aurait comme conséquence que cette condition n'est plus remplie sera nulle et non avenue.
- 7.3. Les gérant sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés. Les gérants sont automatiquement révoqués s'ils deviennent résidants du Royaume-Uni et si, suite à ce changement de résidence, la majorité des gérants sont résidants du Royaume-Uni.»

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

- « Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).
- 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents qui ne sont pas résidants du Royaume-Uni pour des tâches spécifiques.
- (iii) Aucune personne résidante au Royaume-Uni ne peut être nommée et aucun pouvoir des gérants ne peut être exercé pour le compte des gérants au Royaume-Uni conformément à l'article 8.1 (ii), sauf approbation à la réunion des gérants convoqués conformément à ces Statuts.
 - (iv) Les gérants ne peuvent déléguer leurs pouvoirs dans aucun des domaines suivants:
 - (A) déterminer la stratégie globale de la Société;
 - (B) engager ou nommer des cadres, banques ou auditeurs;



- (C) fixer le niveau des rémunérations;
- (D) prendre des décisions relatives à des contrats ou des investissements importants;
- (E) déterminer le pouvoir d'un mandataire de la Société;
- (F) garantir le respect de toutes les lois, règlements et autres; et;
- (G) décisions concernant l'endettement de la Société.
- 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant qui ne réside pas au Royaume-Uni au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg. Toute décision ou résolution des gérants prise lors d'une réunion tenue en dehors du Luxembourg ne sera pas valablement prise et sera considérée comme nulle et non avenue. Les gérants se réunissent au moins chaque trimestre.
- (ii) Il sera donné une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins cinq jours ouvrables (sauf si tous les gérants sont tenus d'assister à la réunion en personne auquel cas l'envoi d'une convocation écrite au moins dix jours ouvrables avant la réunion est requise) à tous les gérants (un délai de convocation plus court peut être proposé à condition que tous les gérants expriment leur accord).
- (iii) La convocation spécifiée à l'article 8.2 (ii) doit être accompagnée d'un ordre du jour énonçant raisonnablement en détail les sujets abordés ainsi que de copies de tout document qui sera examiné lors de la réunion.
- (iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (v) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil étant entendu que tout gérant résidant en dehors du Royaume-Uni ne peut donner procuration à un gérant qui réside au Royaume-Uni.
- (vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et que si aucun gérant constituant cette majorité n'est résidant au Royaume-Uni. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition qu'aucun gérant constituant cette majorité, n'est résidant du Royaume-Uni. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vii) Si le quorum n'est pas atteint dans l'heure qui suit l'heure mentionnée dans la convocation écrite de la réunion du Conseil, la réunion sera ajournée à cinq jours ouvrables à la même heure et au même endroit.
- (viii) Les gérants présents lors de la réunion du Conseil peuvent désigner parmi eux un président qui présidera la réunion du Conseil, à condition que le gérant désigné comme président de la réunion du Conseil ne soit pas résidant du Royaume-Uni. Sans préjudice quant à l'article 8.2 (i), le lieu où une réunion du Conseil est tenue sera considéré comme l'endroit où se trouve le président de la réunion du Conseil.
- (ix) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, sauf si celui-ci est présent au Royaume-Uni au moment de la réunion. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (x) Des résolutions circulaires signées en dehors du Royaume-Uni par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant pourvu que la signature se fasse en dehors du Royaume-Uni.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
 - 8.4. Rémunération

Aucun des gérants ne sera rémunéré par la Société pour les services rendus au profit de la Société, que ce soit en tant que directeur, employé ou autre.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à 1.500.- EUR (mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.



Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2014. Relation: LAC/2014/13047. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047988/231.

(140054481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Lunar Stockton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.287.

In the year two thousand and fourteen, the seventeenth day of March, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lunar Stockton S.àr.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of GBP 13,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.287 (the Company).

The Company was incorporated on 20 December 2012 pursuant to a deed of Me Léonie Grethen, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 477, on 26 February 2013, and its articles of association were amended for the last time on 31 January 2014 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Lunar JV Finance Limited, a company incorporated in Jersey with registration number 115055, whose registered office is at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Josiane MEISSENER, employee, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 March 2014,

The proxies from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 13,000 (thirteen thousand) shares having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) are duly represented at the Meeting;

- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
- (a) Amendment of article 7 of the articles of association of the Company (the Articles).
- (b) Amendment of article 8 of the Articles.
- (c) Miscellaneous.
- III. after deliberation the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 7 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. A majority of the managers or any sole manager shall at all times not be resident in the United Kingdom (UK) and the purported appointment of any person as manager, whose appointment would mean this condition would no longer be fulfilled shall not be effective.



7.3. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders or shall be automatically removed if they become UK resident and as a result therefore a majority of the managers would be resident in the UK."

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

- "Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).
- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents that are not UK residents for specific matters.
- (iii) No person that is UK resident may be appointed and no powers of the managers may be exercised by or on behalf of the managers in the UK pursuant to Article 8.1(ii) unless approved at a meeting of the managers convened in accordance with these Articles.
 - (iv) The managers may not delegate any of the following matters:
 - (A) determining the Company's overall strategy;
 - (B) employing or appointing executives, banks or auditors;
 - (C) setting remuneration levels;
 - (D) making decisions on material contracts and investments;
 - (E) determining the authority of any agents of the Company;
 - (F) ensuring compliance with all laws; and
 - (G) decisions on the Company's indebtedness.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any manager that is not UK resident, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg and any decision reached or resolution passed by the managers reached or resolution passed by the managers at a meeting which is held outside of Luxembourg shall be invalid and have no effect. The managers shall hold meetings not less than quarterly.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers on at least five business days' notice (save where all the managers are required to attend in person in which case 10 business days' notice is required) given to all managers (or on such shorter period of notice if each of the managers agree so).
- (iii) The notice specified in Article 8.2(ii) shall be accompanied by an agenda specifying in reasonable detail the matters to be raised at the meeting and copies of any papers to be discussed at the meeting.
- (iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (v) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting save that any manager that is not resident in the UK may not grant a power of attorney to a manager that is resident in the LIK
- (vi) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that each of the managers constituting such a majority are not UK resident. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that each of the managers constituting such a majority are not UK resident. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vii) If a quorum is not present within one hour after the time specified for a meeting of the managers in the notice of meeting then it will be adjourned for five business days at the same time and place.
- (viii) The managers present at a Board meeting may choose one of their number to be the chairman of the meeting, provided that the manager elected as chairman of the meeting shall not be resident in the UK. Without prejudice to Article 8.2(i), the location at which a meeting of the managers is held shall be deemed to be the physical location of the chairman of the meeting.
- (ix) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other save where such manager is present in the UK at the time of the meeting. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.



- (x) Circular resolutions signed outside the UK by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager provided such signature is made outside of the UK.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
 - 8.4. Remuneration

None of the directors shall be remunerated by the Company for the services he provides for the benefit of the Company, whether as director, employee or otherwise."

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 1500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de mars, pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Lunar Stockton S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 13.000 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.287 (la Société).

La Société a été constituée le 20 décembre 2012 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 477, daté du 26 février 2013 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, daté du 31 janvier 2014, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Lunar JV Finance Limited, une société constituée d'après les lois de Jersey, ayant son siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE et enregistrée sous le numéro 115055,

ici représentée par Mme Josiane MEISSENER, employée, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'ensemble des 13.000 (treize mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à 13.000 GBP (treize mille livres sterling) sont dûment représentées à l'Assemblée;

- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- (a) Modification de l'article 7 des statuts de la Société (les Statuts).
- (b) Modification de l'article 8 des Statuts.
- (c) Divers.
- III. après délibération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.



- 7.2. La majorité des gérants ou le gérant unique doivent toujours résider en dehors du Royaume-Uni. La nomination de toute personne comme gérant dont la nomination aurait comme conséquence que cette condition n'est plus remplie sera nulle et non avenue.
- 7.3. Les gérant sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés. Les gérants sont automatiquement révoqués s'ils deviennent résidants du Royaume-Uni et si, suite à ce changement de résidence, la majorité des gérants sont résidants du Royaume-Uni.»

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

- « Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).
- 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents qui ne sont pas résidants du Royaume-Uni pour des tâches spécifiques.
- (iii) Aucune personne résidante au Royaume-Uni ne peut être nommée et aucun pouvoir des gérants ne peut être exercé pour le compte des gérants au Royaume-Uni conformément à l'article 8.1 (ii), sauf approbation à la réunion des gérants convoqués conformément à ces Statuts.
 - (iv) Les gérants ne peuvent déléguer leurs pouvoirs dans aucun des domaines suivants:
 - (A) déterminer la stratégie globale de la Société;
 - (B) engager ou nommer des cadres, banques ou auditeurs;
 - (C) fixer le niveau des rémunérations;
 - (D) prendre des décisions relatives à des contrats ou des investissements importants;
 - (E) déterminer le pouvoir d'un mandataire de la Société;
 - (F) garantir le respect de toutes les lois, règlements et autres; et;
 - (G) décisions concernant l'endettement de la Société.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant qui ne réside pas au Royaume-Uni au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg. Toute décision ou résolution des gérants prise lors d'une réunion tenue en dehors du Luxembourg ne sera pas valablement prise et sera considérée comme nulle et non avenue. Les gérants se réunissent au moins chaque trimestre.
- (ii) Il sera donné une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins cinq jours ouvrables (sauf si tous les gérants sont tenus d'assister à la réunion en personne auquel cas l'envoi d'une convocation écrite au moins dix jours ouvrables avant la réunion est requise) à tous les gérants (un délai de convocation plus court peut être proposé à condition que tous les gérants expriment leur accord).
- (iii) La convocation spécifiée à l'article 8.2 (ii) doit être accompagnée d'un ordre du jour énonçant raisonnablement en détail les sujets abordés ainsi que de copies de tout document qui sera examiné lors de la réunion.
- (iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (v) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil étant entendu que tout gérant résidant en dehors du Royaume-Uni ne peut donner procuration à un gérant qui réside au Royaume-Uni.
- (vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et que si aucun gérant constituant cette majorité n'est résidant au Royaume-Uni. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition qu'aucun gérant constituant cette majorité, n'est résidant du Royaume-Uni. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vii) Si le quorum n'est pas atteint dans l'heure qui suit l'heure mentionnée dans la convocation écrite de la réunion du Conseil, la réunion sera ajournée à cinq jours ouvrables à la même heure et au même endroit.
- (viii) Les gérants présents lors de la réunion du Conseil peuvent désigner parmi eux un président qui présidera la réunion du Conseil, à condition que le gérant désigné comme président de la réunion du Conseil ne soit pas résidant du Royaume-Uni. Sans préjudice quant à l'article 8.2 (i), le lieu où une réunion du Conseil est tenue sera considéré comme l'endroit où se trouve le président de la réunion du Conseil.
- (ix) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se



parler, sauf si celui-ci est présent au Royaume-Uni au moment de la réunion. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(x) Des résolutions circulaires signées en dehors du Royaume-Uni par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant pourvu que la signature se fasse en dehors du Royaume-Uni.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

8.4. Rémunération

Aucun des gérants ne sera rémunéré par la Société pour les services rendus au profit de la Société, que ce soit en tant que directeur, employé ou autre.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 1500.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2014. Relation: LAC/2014/13044. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047993/237.

(140054431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Lunar Stretford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.259.

In the year two thousand and fourteen, the seventeenth day of March, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lunar Stretford S.àr.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of GBP 13,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.259 (the Company).

The Company was incorporated on 20 December 2012 pursuant to a deed of Me Léonie Grethen, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 508, on 1 March 2013, and its articles of association were amended for the last time on 31 January 2014 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Lunar JV Finance Limited, a company incorporated in Jersey with registration number 115055, whose registered office is at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Josiane MEISSENER, employee, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 March 2014,



The proxies from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that all the 13,000 (thirteen thousand) shares having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) are duly represented at the Meeting;
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - (a) Amendment of article 7 of the articles of association of the Company (the Articles).
 - (b) Amendment of article 8 of the Articles.
 - (c) Miscellaneous.
 - III. after deliberation the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 7 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. A majority of the managers or any sole manager shall at all times not be resident in the United Kingdom (UK) and the purported appointment of any person as manager, whose appointment would mean this condition would no longer be fulfilled shall not be effective.
- 7.3. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders or shall be automatically removed if they become UK resident and as a result therefore a majority of the managers would be resident in the UK."

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

- "Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).
- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents that are not UK residents for specific matters.
- (iii) No person that is UK resident may be appointed and no powers of the managers may be exercised by or on behalf of the managers in the UK pursuant to Article 8.1(ii) unless approved at a meeting of the managers convened in accordance with these Articles.
 - (iv) The managers may not delegate any of the following matters:
 - (A) determining the Company's overall strategy;
 - (B) employing or appointing executives, banks or auditors;
 - (C) setting remuneration levels;
 - (D) making decisions on material contracts and investments;
 - (E) determining the authority of any agents of the Company;
 - (F) ensuring compliance with all laws; and
 - (G) decisions on the Company's indebtedness.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any manager that is not UK resident, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg and any decision reached or resolution passed by the managers reached or resolution passed by the managers at a meeting which is held outside of Luxembourg shall be invalid and have no effect. The managers shall hold meetings not less than quarterly.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers on at least five business days' notice (save where all the managers are required to attend in person in which case 10 business days' notice is required) given to all managers (or on such shorter period of notice if each of the managers agree so).
- (iii) The notice specified in Article 8.2(ii) shall be accompanied by an agenda specifying in reasonable detail the matters to be raised at the meeting and copies of any papers to be discussed at the meeting.



- (iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (v) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting save that any manager that is not resident in the UK may not grant a power of attorney to a manager that is resident in the UK.
- (vi) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that each of the managers constituting such a majority are not UK resident. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that each of the managers constituting such a majority are not UK resident. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vii) If a quorum is not present within one hour after the time specified for a meeting of the managers in the notice of meeting then it will be adjourned for five business days at the same time and place.
- (viii) The managers present at a Board meeting may choose one of their number to be the chairman of the meeting, provided that the manager elected as chairman of the meeting shall not be resident in the UK. Without prejudice to Article 8.2(i), the location at which a meeting of the managers is held shall be deemed to be the physical location of the chairman of the meeting.
- (ix) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other save where such manager is present in the UK at the time of the meeting. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (x) Circular resolutions signed outside the UK by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager provided such signature is made outside of the UK.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

8.4. Remuneration

None of the directors shall be remunerated by the Company for the services he provides for the benefit of the Company, whether as director, employee or otherwise."

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 1500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de mars, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Lunar Stretford S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 13.000 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.259 (la Société).

La Société a été constituée le 20 décembre 2012 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 508, daté du 1 ^{er} mars 2013 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, daté du 31 janvier 2014, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:



Lunar JV Finance Limited, une société constituée d'après les lois de Jersey, ayant son siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE et enregistrée sous le numéro 115055,

ici représentée par Mme Josiane MEISSENER, employée, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'ensemble des 13.000 (treize mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à 13.000 GBP (treize mille livres sterling) sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (a) Modification de l'article 7 des statuts de la Société (les Statuts).
- (b) Modification de l'article 8 des Statuts.
- (c) Divers.

III. après délibération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
- 7.2. La majorité des gérants ou le gérant unique doivent toujours résider en dehors du Royaume-Uni. La nomination de toute personne comme gérant dont la nomination aurait comme conséquence que cette condition n'est plus remplie sera nulle et non avenue.
- 7.3. Les gérant sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés. Les gérants sont automatiquement révoqués s'ils deviennent résidents du Royaume-Uni et si, suite à ce changement de résidence, la majorité des gérants sont résidents du Royaume-Uni.»

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

- « Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).
- 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents qui ne sont pas résidents du Royaume-Uni pour des tâches spécifiques.
- (iii) Aucune personne résidente au Royaume-Uni ne peut être nommée et aucun pouvoir des gérants ne peut être exercé pour le compte des gérants au Royaume-Uni conformément à l'article 8.1 (ii), sauf approbation à la réunion des gérants convoqués conformément à ces Statuts.
 - (iv) Les gérants ne peuvent déléguer leurs pouvoirs dans aucun des domaines suivants:
 - (A) déterminer la stratégie globale de la Société;
 - (B) engager ou nommer des cadres, banques ou auditeurs;
 - (C) fixer le niveau des rémunérations;
 - (D) prendre des décisions relatives à des contrats ou des investissements importants;
 - (E) déterminer le pouvoir d'un mandataire de la Société;
 - (F) garantir le respect de toutes les lois, règlements et autres; et;
 - (G) décisions concernant l'endettement de la Société.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant qui ne réside pas au Royaume-Uni au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg. Toute décision ou résolution des gérants prise lors d'une réunion tenue en dehors du Luxembourg ne sera pas valablement prise et sera considérée comme nulle et non avenue. Les gérants se réunissent au moins chaque trimestre.
- (ii) Il sera donné une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins cinq jours ouvrables (sauf si tous les gérants sont tenus d'assister à la réunion en personne auquel cas l'envoi d'une convocation écrite au moins dix jours ouvrables avant la réunion est requise) à tous les gérants (un délai de convocation plus court peut être proposé à condition que tous les gérants expriment leur accord).



- (iii) La convocation spécifiée à l'article 8.2 (ii) doit être accompagnée d'un ordre du jour énonçant raisonnablement en détail les sujets abordés ainsi que de copies de tout document qui sera examiné lors de la réunion.
- (iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (v) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil étant entendu que tout gérant résidant en dehors du Royaume-Uni ne peut donner procuration à un gérant qui réside au Royaume-Uni.
- (vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et que si aucun gérant constituant cette majorité n'est résident au Royaume-Uni. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition qu'aucun gérant constituant cette majorité, n'est résident du Royaume-Uni. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vii) Si le quorum n'est pas atteint dans l'heure qui suit l'heure mentionnée dans la convocation écrite de la réunion du Conseil, la réunion sera ajournée à cinq jours ouvrables à la même heure et au même endroit.
- (viii) Les gérants présents lors de la réunion du Conseil peuvent désigner parmi eux un président qui présidera la réunion du Conseil, à condition que le gérant désigné comme président de la réunion du Conseil ne soit pas résident du Royaume-Uni. Sans préjudice quant à l'article 8.2 (i), le lieu où une réunion du Conseil est tenue sera considéré comme l'endroit où se trouve le président de la réunion du Conseil.
- (ix) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, sauf si celui-ci est présent au Royaume-Uni au moment de la réunion. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (x) Des résolutions circulaires signées en dehors du Royaume-Uni par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant pourvu que la signature se fasse en dehors du Royaume-Uni.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
 - 8.4. Rémunération

Aucun des gérants ne sera rémunéré par la Société pour les services rendus au profit de la Société, que ce soit en tant que directeur, employé ou autre.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 1500.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2014. Relation: LAC/2014/13045. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047995/237.

(140054467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.



Lunar Grimsby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 185.040.

In the year two thousand and fourteen, the seventeenth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lunar Grimsby S.àr.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of GBP 13,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.040 (the Company). The Company was incorporated on 11 February 2014 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Lunar JV Finance Limited, a company incorporated in Jersey with registration number 115055, whose registered office is at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Josiane MEISSENER, employee, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 March 2014.

The proxies from the appearing party, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that all the 13,000 (thirteen thousand) shares having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) are duly represented at the Meeting;
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - (a) Amendment of article 7 of the articles of association of the Company (the Articles).
 - (b) Amendment of article 8 of the Articles.
 - (c) Miscellaneous.
 - III. after deliberation the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 7 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. A majority of the managers or any sole manager shall at all times not be resident in the United Kingdom (UK) and the purported appointment of any person as manager, whose appointment would mean this condition would no longer be fulfilled shall not be effective.
- 7.3. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders or shall be automatically removed if they become UK resident and as a result therefore a majority of the managers would be resident in the UK."

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

- " Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).
- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents that are not UK residents for specific matters.
- (iii) No person that is UK resident may be appointed and no powers of the managers may be exercised by or on behalf of the managers in the UK pursuant to Article 8.1(ii) unless approved at a meeting of the managers convened in accordance with these Articles.



- (iv) The managers may not delegate any of the following matters:
- (A) determining the Company's overall strategy;
- (B) employing or appointing executives, banks or auditors;
- (C) setting remuneration levels;
- (D) making decisions on material contracts and investments;
- (E) determining the authority of any agents of the Company;
- (F) ensuring compliance with all laws; and
- (G) decisions on the Company's indebtedness.
- 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any manager that is not UK resident, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg and any decision reached or resolution passed by the managers reached or resolution passed by the managers at a meeting which is held outside of Luxembourg shall be invalid and have no effect. The managers shall hold meetings not less than quarterly.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers on at least five business days' notice (save where all the managers are required to attend in person in which case 10 business days' notice is required) given to all managers (or on such shorter period of notice if each of the managers agree so).
- (iii) The notice specified in Article 8.2(ii) shall be accompanied by an agenda specifying in reasonable detail the matters to be raised at the meeting and copies of any papers to be discussed at the meeting.
- (iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (v) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting save that any manager that is not resident in the UK may not grant a power of attorney to a manager that is resident in the UK.
- (vi) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that each of the managers constituting such a majority are not UK resident. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that each of the managers constituting such a majority are not UK resident. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vii) If a quorum is not present within one hour after the time specified for a meeting of the managers in the notice of meeting then it will be adjourned for five business days at the same time and place.
- (viii) The managers present at a Board meeting may choose one of their number to be the chairman of the meeting, provided that the manager elected as chairman of the meeting shall not be resident in the UK. Without prejudice to Article 8.2(i), the location at which a meeting of the managers is held shall be deemed to be the physical location of the chairman of the meeting.
- (ix) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other save where such manager is present in the UK at the time of the meeting. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (x) Circular resolutions signed outside the UK by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager provided such signature is made outside of the UK.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

8.4. Remuneration

None of the directors shall be remunerated by the Company for the services he provides for the benefit of the Company, whether as director, employee or otherwise."

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.



Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Lunar Grimsby S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 13.000.-GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 185.040 (la Société). La Société a été constituée le 11 février 2014 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Lunar JV Finance Limited, une société constituée d'après les lois de Jersey, ayant son siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE et enregistrée sous le numéro 115055,

ici représentée par Mme Josiane MEISSENER, employée, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

- I. que l'ensemble des 13.000 (treize mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.- GBP (une livre sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à 13.000.- GBP (treize mille livres sterling) sont dûment représentées à l'Assemblée;
 - II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - (a) Modification de l'article 7 des statuts de la Société (les Statuts).
 - (b) Modification de l'article 8 des Statuts.
 - (c) Divers.
 - III. après délibération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
- 7.2. La majorité des gérants ou le gérant unique doivent toujours résider en dehors du Royaume-Uni. La nomination de toute personne comme gérant dont la nomination aurait comme conséquence que cette condition n'est plus remplie sera nulle et non avenue.
- 7.3. Les gérant sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés. Les gérants sont automatiquement révoqués s'ils deviennent résidants du Royaume-Uni et si, suite à ce changement de résidence, la majorité des gérants sont résidants du Royaume-Uni.»

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

- « Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).
- 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents qui ne sont pas résidants du Royaume-Uni pour des tâches spécifiques.
- (iii) Aucune personne résidante au Royaume-Uni ne peut être nommée et aucun pouvoir des gérants ne peut être exercé pour le compte des gérants au Royaume-Uni conformément à l'article 8.1 (ii), sauf approbation à la réunion des gérants convoqués conformément à ces Statuts.
 - (iv) Les gérants ne peuvent déléguer leurs pouvoirs dans aucun des domaines suivants:
 - (A) déterminer la stratégie globale de la Société;
 - (B) engager ou nommer des cadres, banques ou auditeurs;



- (C) fixer le niveau des rémunérations;
- (D) prendre des décisions relatives à des contrats ou des investissements importants;
- (E) déterminer le pouvoir d'un mandataire de la Société;
- (F) garantir le respect de toutes les lois, règlements et autres; et;
- (G) décisions concernant l'endettement de la Société.
- 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant qui ne réside pas au Royaume-Uni au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg. Toute décision ou résolution des gérants prise lors d'une réunion tenue en dehors du Luxembourg ne sera pas valablement prise et sera considérée comme nulle et non avenue. Les gérants se réunissent au moins chaque trimestre.
- (ii) Il sera donné une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins cinq jours ouvrables (sauf si tous les gérants sont tenus d'assister à la réunion en personne auquel cas l'envoi d'une convocation écrite au moins dix jours ouvrables avant la réunion est requise) à tous les gérants (un délai de convocation plus court peut être proposé à condition que tous les gérants expriment leur accord).
- (iii) La convocation spécifiée à l'article 8.2 (ii) doit être accompagnée d'un ordre du jour énonçant raisonnablement en détail les sujets abordés ainsi que de copies de tout document qui sera examiné lors de la réunion.
- (iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (v) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil étant entendu que tout gérant résidant en dehors du Royaume-Uni ne peut donner procuration à un gérant qui réside au Royaume-Uni.
- (vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et que si aucun gérant constituant cette majorité n'est résidant au Royaume-Uni. . Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition qu'aucun gérant constituant cette majorité, n'est résidant du Royaume-Uni. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vii) Si le quorum n'est pas atteint dans l'heure qui suit l'heure mentionnée dans la convocation écrite de la réunion du Conseil, la réunion sera ajournée à cinq jours ouvrables à la même heure et au même endroit.
- (viii) Les gérants présents lors de la réunion du Conseil peuvent désigner parmi eux un président qui présidera la réunion du Conseil, à condition que le gérant désigné comme président de la réunion du Conseil ne soit pas résidant du Royaume-Uni. Sans préjudice quant à l'article 8.2 (i), le lieu où une réunion du Conseil est tenue sera considéré comme l'endroit où se trouve le président de la réunion du Conseil.
- (ix) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, sauf si celui-ci est présent au Royaume-Uni au moment de la réunion. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (x) Des résolutions circulaires signées en dehors du Royaume-Uni par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant pourvu que la signature se fasse en dehors du Royaume-Uni.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
 - 8.4. Rémunération

Aucun des gérants ne sera rémunéré par la Société pour les services rendus au profit de la Société, que ce soit en tant que directeur, employé ou autre. »

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à 1.500.- EUR (mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.



Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2014. LAC/2014/13046. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047990/230.

(140054372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

RBP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014048146/11.

(140054474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Chester Luxembourg 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 130.553.

Extrait rectificatif de l'extrait enregistré sous le N° L130029693 et déposé au R.C.S. Luxembourg le 19/02/2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 28 novembre 2012, que:

- 1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Peter Hamacher de son mandat d'Administrateur avec effet au 11 mai 2011. Elle décide de ratifier la cooptation en qualité d'Administrateur de la Société de Madame Nellie Espraza, avocate, née le 2 février 1971 à Maracaibo (Venezuela), demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, avec effet au 14 novembre 2012 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
- 2. L'assemblée décide de renouveler le mandat de tous les administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.

En conséquence de la résolution qui précède, le conseil d'administration de la Société sera composé comme suit:

- Monsieur François Georges, gérant de sociétés, demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.
- Madame Nellie Esparza, avocate, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
 - Monsieur Michael Deegan, employé privé, demeurant à Ballybrack, Kilcock, CO Kildare, Ireland.
- 3. L'assemblée décide de révoquer la société AUDIT.LU, ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 113.620, de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat. Elle décide de nommer la société «Concilium S.à r.l.», ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161.634, comme Commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 28 novembre 2012, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er avril 2014.

CHESTER LUXEMBOURG 2 S.A.

Référence de publication: 2014047826/32.

(140054461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.



RP3 Holdings (Lux) 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 123.086.

En date du 27 mars 2014, l'associé unique de La Société a pris les résolutions suivantes:

- 1. Acceptation de la démission de la gérante suivante en date du 12 mars 2014:
- Madame Xenia Kotoula
- 2. Nomination du nouveau gérant suivant pour une durée indéterminée à compter du 12 mars 2014:
- Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L 1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Jorge Pérez Lozano

Gérant

Référence de publication: 2014048155/18.

(140053288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

LTI, Luxembourg THERMIQUE INDUSTRIELLE (LTI) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3922 Mondercange, 51, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 185.714.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- La société SETHI, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à F-44470 Thouaré-sur-Loire, avenue de l'Europe, PA des Petites Landes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 417 919 255, ici représentée par ses deux gérants, Monsieur Arthur FRISONI, gérant, demeurant au 86, rue du Maquis Saffré, F-44930 Nort-sur-Erdre (France), et Monsieur Eric FRISONI, ci-après nommé.
- 2.- Monsieur Eric BORUS, employé, né à Metz (France) le 8 décembre 1965, demeurant au 31, rue Clément Kieffer, F-57280 Maizières-lès-Metz (France),
- 3.- Monsieur Renato VITALI, employé, né à Thionville (France) le 14 août 1975, demeurant au 25, Chemin du Côteau, F-57100 Manom (France),
- 4.- Monsieur Jean-Marc HOURTOULLE, gérant de société, né à Villiers-sur-Loir (France) le 15 janvier 1966, demeurant au 48, rue du Dispensaire, F-29470 Plougastel-Daoulas (France),
- 5.- Monsieur Eric FRISONI, gérant de sociétés, né à Fontainebleau (France) le 19 août 1964, demeurant au 1 bis, avenue de la Blançonnerie, F-44470 Thouaré-sur-Loire (France),
- 6.- Monsieur Frédéric JOSIEN, gérant de société, né à Marseille (France) le 20 novembre 1966, demeurant à route de Nouillas à Péret, F-87240 Ambazac (France).

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

- **Art. 1** er . La société prend la dénomination de "Luxembourg THERMIQUE INDUSTRIELLE (LTI) SARL" en abrégé LTI.
 - Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mondercange.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de travaux neufs et de maintenance industrielle, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,-€), représenté par mille (1.000) parts sociales de cinquante euros (50,-€) chacune.
 - **Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.



Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

- Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- La société SETHI, susdite, cinq cent quatre-vingt-dix-huit parts	598
- Eric BORUS, susdit, cent cinquante parts	150
- Renato VITALI, susdit, cent cinquante parts	150
- Jean-Marc HOURTOULLE, susdit, cent parts	100
- Eric FRISONI, susdit, une part	1
- Frédéric JOSIEN, susdit, une part	1
Total: mille parts sociales	

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent quatre-vingt-quinze euros (895,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3922 Mondercange, 151, rue d'Esch.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:
- * Monsieur Frédéric JOSIEN, gérant de société, né à Marseille (France) le 20 novembre 1966, demeurant à route de Nouillas à Péret, F-87240 Ambazac (France).
 - Est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée:
- * Monsieur Eric BORUS, employé, né à Metz (France) le 8 décembre 1965, demeurant au 31, rue Clément Kieffer, F-57280 Maizières-lès-Metz (France).

La société est engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. FRISONI, E. FRISONI, BORUS, VITALI, HOURTOULLE, JOSIEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: LAC / 2014 / 13197. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 1 er avril 2014.

Référence de publication: 2014047996/82.

(140054166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.



Ilco S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 62.233.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014047953/12.

(140054321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Gioia In Tavola s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.407.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/04/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014047926/12.

(140054093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Jolanda Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.378.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend vierzehn, den siebten Tag des Monats März.

Vor Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Patrick Antonius STULTIENS, Binnenschiffer, geboren in Tegelen (NL), am 24. Juni 1978, wohnhaft in NL-5931 KR Tegelen, Broeklaan 60.

Der Komparent hat dem amtierenden Notar erklären lassen:

- I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung JOLANDA Sàrl, gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit dem Gesellschaftssitz in L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B unter Nummer 148.378, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Anja HOLTZ, mit dem Amtssitz in Wiltz, am 04. September 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2057 vom 20. Oktober 2009, welche Satzung noch nicht abgeändert wurde;
- II.- Dass das Gesellschaftskapital zwölftausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile mit einem Nominalwert von einhundert fünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) pro Anteil beträgt, vollends eingezahlt;
- III.- Dass der Komparent alle Anteile der Gesellschaft innehält und sowohl die Statuten wie auch die finanzielle Lage der Gesellschaft kennt.
- IV.- Sodann hat der Komparent, Herrn Patrick Antonius STULTIENS, vorgenannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber, welcher das gesamte Kapital der Gesellschaft innehält, den Notar aufgefordert folgende Beschlüsse zu beurkunden:
- 1.- Der Komparent, Herrn Patrick Antonius STULTIENS, vorgenannt, hat als alleiniger Anteilhaber beschlossen die Gesellschaft vorzeitig und mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen.
- 2.- Der Komparent, Herrn Patrick Antonius STULTIENS, vorgenannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber und Realbegünstigter der Gesellschaft, übernimmt persönlich die Aufgabe des Liquidators.
- 3.- Der Komparent, Herrn Patrick Antonius STULTIENS, vorgenannt, erklärt dass die Gesellschaft, ihre Geschäftstätigkeit eingestellt hat aufgrund der erstellten Konten zum 31. Dezember 2013 und er in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft übernimmt und für alle noch unbekannten und noch ausstehende



Passiva zu bürgen, mithin sich solidarisch, unteilbar, persönlich und unwiderruflich zu verpflichten sämtliche bekannten wie selbst unbekannte ausstehende Passiva zu begleichen, wodurch alle Passiva seitens der Gesellschaft als beglichen gelten und folglich alle verbliebenen Aktiva dem alleinigen Anteilhaber zu übertragen sind.

In diesem Zusammenhang erklärt der Komparent, Herrn Patrick Antonius STULTIENS, vorgenannt, dass die Gesellschaft keine Geschäftstätigkeit nach dem 31. Oktober 2013 hatte.

- 4.- Der alleinige Anteilhaber, Herrn Patrick Antonius STULTIENS, vorgenannt, erklärt alles was nötig ist zu unternehmen ehe er sich die Aktiva überträgt oder die eventuellen Passiva begleicht.
 - 5.- Infolge von Vorstehendem ist die Liquidation der Gesellschaft als abgeschlossen anzusehen;
- 6.- Dem alleinigen Geschäftsführer wird für die Ausübung seiner Tätigkeit, bis zum heutigen Tage, vollends Entlast erteilt;
- 7.- Sämtliche Bücher, Dokumente und Unterlagen der Gesellschaft werden von heute an und für die Dauer von 5 Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz der aufzulösenden Gesellschaft aufbewahrt: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.
 - 8.- Die Gesellschaftsanteile werden mit sofortiger Wirkung annulliert.
- 9.- In jedem Falle kann keine Verschmelzung zwischen den Vermögen gemacht werden kann, weder des Vermögens der aufgelösten Gesellschaft noch die Erstattung an den alleinigen Gesellschafter, vor Ablauf einer Frist von dreißig Tagen (gemäß Artikel 69 (2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften); welche vom Tag der Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde gemacht werden kann; und nur dann, wenn kein Gläubiger der Gesellschaft derzeit aufgelöst und liquidiert, die Schaffung von Sicherheiten verlangt hat.
- 10.- Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, ist zu Lasten der Gesellschaft und dem alleinigen Anteilhaber, welcher sich solidarisch und unteilbar mit der aufzulösenden Gesellschaft zur Zahlung der oben angeführten Kosten verpflichtet.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Diekirch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P.A.STULTIENS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 mars 2014. Relation: DIE/2014/3033. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C.

Diekirch, den 1 er avril 2014.

Référence de publication: 2014047968/66.

(140054003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

MW Angels, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014048057/10.

(140054534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

RBP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014048147/11.

(140054859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.



Kneiff Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 159.102.

Rectificatif du dépôt numéro L140048797 du 24 mars 2014

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014047973/11.

(140054847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

RBP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014048148/11.

(140054860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Initial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 100.740.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 18 février 2014

Il résulte des décisions de l'associé unique prises en date du 18 février 2014 que l'assemblée générale décide de mettre fin aux mandats de:

- Monsieur Perdaems Humphrey Saffeer, gérant, avec effet au 31 décembre 2013;
- Monsieur Vilabella Rodriguez José Manuel, gérant, avec effet au 31 décembre 2013;
- Monsieur Feyens Albert, gérant, avec effet au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014047948/14.

(140054110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

GFH Convertible Murabaha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.511.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 7 mars 2014 à 11h00

Le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat de Van Cauter-Snauwaert & Co S.à r.l., ayant, son siège social au 80, rue des Romains, L - 8041 Strassen, enregistré sous le numéro B52610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg en tant que réviseur externe de la Société pour l'audit des comptes se clôturant le 31 décembre 2014,

A Luxembourg, le 1 er avril 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014047924/16.

(140054635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck